

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 2 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu les articles 27, 31 et 32 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employés ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de droit du travail, pour la fin de la période de fonction des autorités judiciaires, soit jusqu'au 31 août 2020 :

Représentantes et représentants des employeurs :

Humbert-Droz Damien, Corcelles

Kirschner Balthasar, Auvernier

Gunzinger Jan, Couvet

Jacot Josiane, Val-de-Ruz

Schenk Thomas, Marin

Giroud Laurent, La Chaux-de-Fonds

Köstinger Pierre-Alain, Dombresson

Carrel Evelyne, Le Landeron

Piemontesi François, Savagnier

Pacelli Mauro, Colombier

Abplanalp Michel, St-Blaise

Jeanneret François, Corcelles

Schorpp Jean-Louis, Colombier

Begert Pascal, Les Hauts-Geneveys

Delley Régine, Neuchâtel

Schneider Laurence, Vaumarcus

Paratte Fabien, Neuchâtel

Sgro Cristina, Neuchâtel

Storrer David, Fontainemelon

Bannwart Steiner Nathalie, Chézard-St-Martin

Représentantes et représentants des employés :

Alho Manuel, Bevaix
Matthey Nathalie, St-Aubin-Sauges
Paratte Dimitri, Neuchâtel
Schneegg Andrée, Neuchâtel
Farron Emmanuel, La Chaux-de-Fonds
Rotzer Jean-Marie, Le Locle
Dursun Derya, Neuchâtel
Laubscher Catherine, Neuchâtel
Lotito Fausto, Neuchâtel
Produit Yasmina, Le Locle
Taillard David, Le Locle
Van Rampaey Nahum, Neuchâtel
Schneider Claude-André, Môtiers
Jornod Philippe, Fleurier
Santschi Gérard, Le Locle
Loup Philippe, Neuchâtel
Tschanz René, La Chaux-de-Fonds
Amián Isabel, Neuchâtel
Humbert Céline, Le Locle
Zihlmann Edy, Neuchâtel

Art. 2 L'arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail du 10 décembre 2014 est abrogé.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 15 avril 2016.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 13 avril 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND